

Ministère de la Transition Ecologique, de la Biodiveristé, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche

Hôtel de Roquelaure
264 boulevard Saint-Germain
75 007 Paris

A l'attention de Madame la Ministre

Objet : Non prise en charge des huisseries et du plâtre dans le cadre de la REP PMCB – Manquement aux engagements initiaux

Madame la Ministre,

Les élus du Syndicat Mixte Cyclad tiennent à vous faire part de leur vive inquiétude et de leur profond mécontentement à la suite des récentes décisions prises par l'éco-organisme Valobat, en charge de la mise en œuvre de la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) pour les Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment (PMCB).

Lors des concertations initiales et dans les communications officielles précédant le lancement de cette filière, il avait été clairement indiqué que les huisseries et le plâtre seraient intégrés au dispositif de reprise et de financement. Or, nous constatons aujourd'hui que ces flux – pourtant massifs et coûteux à gérer pour les collectivités – sont progressivement exclus du dispositif.

Ainsi :

- Au cours de l'été, Valobat nous a informés de l'exclusion de la prise en charge des fenêtres produites avant 1997, représentant près de 90 % du flux concerné ;
- Par courrier du 29 août 2025, nous avons appris la suspension de la collecte du plâtre à compter du 1^{er} octobre 2025.

Ces décisions unilatérales pénalisent lourdement les collectivités et posent plusieurs difficultés majeures :

- Un manquement aux engagements initiaux pris vis-à-vis des collectivités territoriales et syndicats de gestion des déchets ;
- Une injustice financière, privant les collectivités des financements prévus par la REP et transférant indûment cette charge sur le service public local ;
- Un frein à l'efficacité opérationnelle de la REP, la reprise partielle ou inexistante de ces matériaux perturbant l'organisation des déchèteries, fragilisant l'adhésion des usagers et mettant en péril les investissements déjà réalisés par de nombreuses entreprises du secteur des déchets.



Nous entendons que des ajustements puissent s'avérer nécessaires. Toutefois, il s'agit ici d'un recul inédit et brutal du service rendu aux citoyens, ainsi que d'un abandon d'engagements pris il y a près d'un an dans le cadre de la REP PMCB.

Aussi, nous demandons :

1. Le respect des engagements initiaux, avec la prise en charge intégrale des huisseries et du plâtre par les éco-organismes agréés de la REP PMCB ;
2. Une intervention rapide des pouvoirs publics afin de corriger cette incohérence, source de déséquilibre financier et de perte de crédibilité pour l'ensemble de la filière.

À l'échelle de Cyclad, ce désengagement représenterait 1 500 tonnes de déchets par an non pris en charge, soit une dépense supplémentaire de près de 300 000 € par an pour notre syndicat.

Madame la Ministre, nous en appelons à votre vigilance et à votre arbitrage afin d'éviter ce recul dommageable, tant pour les collectivités que pour les citoyens.

Dans l'attente de votre soutien, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.

Le Président de Cyclad

Jean GORIOUX

